



Courrier a faire après une chute dans un magasin

Par **tapisvert**, le **23/01/2014 à 16:34**

Ma soeur (67 ans) victime d'une chute dans un magasin (pied pris dans un tapis) a l'entrée du magasin...

demande un modèle de lettre à adresser au directeur de cette société afin d'accélérer la procédure et surtout de pouvoir récupérer ses lunettes(myope de naissance).... prêtes, mais 400€ de frais qu'elle ne peut avancer.

Merçi beaucoup pour votre aide.

Par **radishjeans**, le **23/01/2014 à 16:52**

Seule une décision de justice pourra contraindre la Direction du magasin , si sa responsabilité est avérée , à payer des dommages et intérêts à votre sœur. Une lettre restera morte

Par **louison123**, le **23/01/2014 à 17:12**

Euh..avant d'arriver à la procédure contentieuse, il faut déclarer le sinistre à l'assureur RC du magasin, à l'appui photo, témoignage etc...Si vous êtes perdu, faites appel à votre protection juridique.

Par **radishjeans**, le **23/01/2014 à 17:24**

" afin d'accélérer la procédure"

voilà ce que j'avais lu et retenu. Une déclaration d'accident me semblait avoir été faite, mais je maintiens qu'une lettre à la Direction ne servira à rien

Par **louison123**, le **23/01/2014 à 17:48**

Une mise en demeure restée lettre morte est toujours désavantageuse pour le directeur s'il faut l'assigner devant le tribunal de proximité

Par **domat**, le **23/01/2014** à **18:40**

bjr,

rien n'indique que la responsabilité du magasin soit engagée, il faudrait connaître les circonstances exactes de l'accident.

en la matière ce qui est important c'est de savoir si l'obstacle est fixe ou un mouvement et si l'obstacle était visible.

votre soeur doit faire une déclaration à son assurance RC qui devrait gérer le litige avec le magasin.

cdt

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **18:43**

Cette dernière intervention est des plus justes

Par **louison123**, le **24/01/2014** à **11:22**

sauf que ce sinistre ne relève pas de l'assurance Rc de sa soeur (c'est elle la victime), j'en reviens donc à mon premier message "il faut déclarer le sinistre à l'assureur RC du magasin, à l'appui photo, témoignage etc..". Courrier en L+AR à adresser au directeur du magasin pour qu'il déclare ce sinistre à son assureur RC sauf si vous avez les coordonnées de cet assureur et dans ce cas, vous pouvez le faire directement.

Par **yolande1945**, le **04/02/2018** à **15:12**

j,aimerais avoir un exemple de lettre a faire parvenir suite a une chute dans un magasin
merci